

Le CMSQ se prononce

Comité d'avis et de prise de position du CMSQ

Number 31, Spring 1986

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/18043ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Comité d'avis et de prise de position du CMSQ (1986). Le CMSQ se prononce. *Continuité*, (31), 46–46.

LE CMSQ SE PRONONCE

Le comité d'avis et de prise de position du CMSQ.



Le magasin Hyman à Forillon. (photo: J.-M. Fallu)



Le cimetière de l'église St-Matthews, un lieu à protéger.

46

PARC NATIONAL FORILLON

En octobre dernier, Parcs Canada tenait des audiences publiques à Gaspé au sujet de la révision du plan de gestion du parc national Forillon. Le mémoire déposé par la Société historique de la Gaspésie a reçu l'appui du CMSQ, qui s'indigne lui aussi de la négligence dont fait preuve l'organisme fédéral quant à l'interprétation de l'occupation humaine à Forillon. Pourtant, au départ, Parcs Ca-

nada prévoyait une mise en valeur exemplaire de l'activité de l'homme sur ce territoire et a même procédé, à cet effet, à une cueillette d'archives et d'objets anciens. Ce patrimoine est maintenant «à l'abri» dans des entrepôts à Ottawa et à Québec! Tant d'efforts et de sacrifices — pensons notamment aux familles expropriées — méritent un bien meilleur sort. ■



L'Église de Petit-Gaspé rappelle le passage de l'homme à Forillon. (photo: J.-M. Fallu)

UNE AIRE DE PROTECTION DEMANDÉE

Même si aujourd'hui la conservation et la mise en valeur du cimetière St. Matthews, situé sur la rue Saint-Jean à Québec, ne posent plus de problèmes, celui-ci est encore une fois au centre d'une controverse. En effet, lorsque le cimetière fut classé en 1978, le ministre des Affaires culturelles ne lui désigna pas d'aire de protection. C'est pour corriger cette situation que le CMSQ s'est joint

au Comité pour la sauvegarde du cimetière St. Matthews. La reconnaissance d'une zone tampon nous apparaît indispensable, surtout depuis qu'il est question de réaliser les phases III et IV de Place Québec. L'enjeu est important, puisqu'il s'agit de prévenir toute construction qui ne respecterait pas l'échelle de ce rare et précieux espace vert du quartier Saint-Jean-Baptiste. ■

UN RECYCLAGE NON SOUHAITÉ

Après avoir étudié divers documents sur les possibilités d'implantation d'un centre du tourisme au manège militaire de Québec, le CMSQ regarde avec appréhension tout projet de recyclage du bâtiment, et c'est pourquoi il a demandé son classement. Notre requête repose évidemment sur l'intérêt architectural de l'oeuvre, mais en grande partie également sur l'authenticité de l'édifice, ainsi

que sur celle du site, qui garantit aujourd'hui comme il y a un siècle, une percée visuelle sur le bâtiment, tant au nord qu'au sud. À ces qualités d'ordre architectural et environnemental s'ajoute toute une tradition militaire qui a survécu jusqu'à nos jours grâce à la présence du régiment des Voltigeurs, le premier de nos régiments canadiens-français. ■